

Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 3 Mars 2026 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1^{er} Janvier 2026, à 2 877 habitants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **2 994 697.04** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à **56.63** % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent **2 693 184.41** euros.

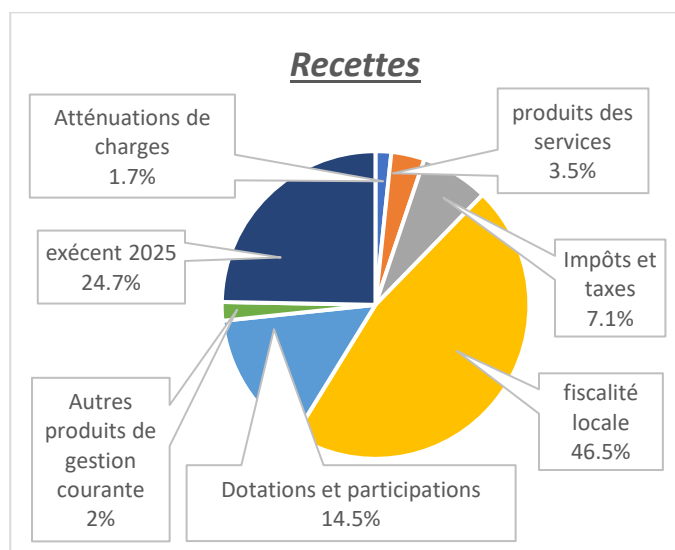
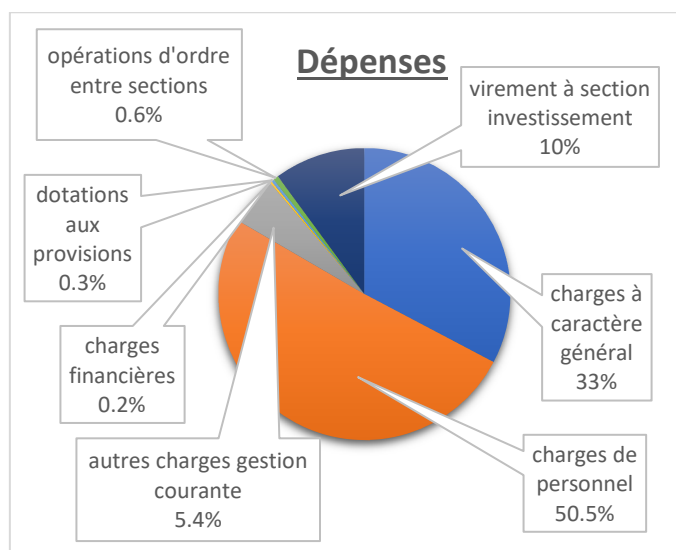
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (301 512.63 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux et la fiscalité locale,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	978 700.00 €	Résultat de fonctionnement (excédent reporté)	738 867.04 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 514 800.00 €	Produits des services, du domaine et ventes directes	104 000.00 €
Autres charges de gestion courante	161 876.00 €	impôts et taxes	214 000.00 €
Charges financières	6 722.12 €	fiscalité locale	1 393 080.00 €
Charges spécifiques	1 000.00 €	dotations et participations	435 250.00 €
Atténuations de produits	3 000.00 €	autres produits de gestion courante	59 500.00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	9 000.00 €	Atténuations de charges	50 000.00 €
Total des dépenses réelles	2 675 098.12 €	Total des recettes réelles	2 994 697.04 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 086.29 €		
sous-total	2 693 184.41 €		
Virement à la section d'investissement	301 512.63 €		
Total général des dépenses	2 994 697.04 €	Total général des recettes	2 994 697.04 €



c) La fiscalité locale

Pour rappel les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages, étaient :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33.59 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.83 %**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) : **13.98 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale 2025 s'élevait à **1 380 000 €** mais le montant versé n'a été que de **1 334 927 €**, du fait de la diminution des bases pour certaines taxes

Les bases n'étant pas communiquées à ce jour par l'administration fiscale, le taux des taxes seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

Le budget a été construit, avec prudence, sans augmentation des taux des taxes.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat devraient s'élever à **370 333 €**

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

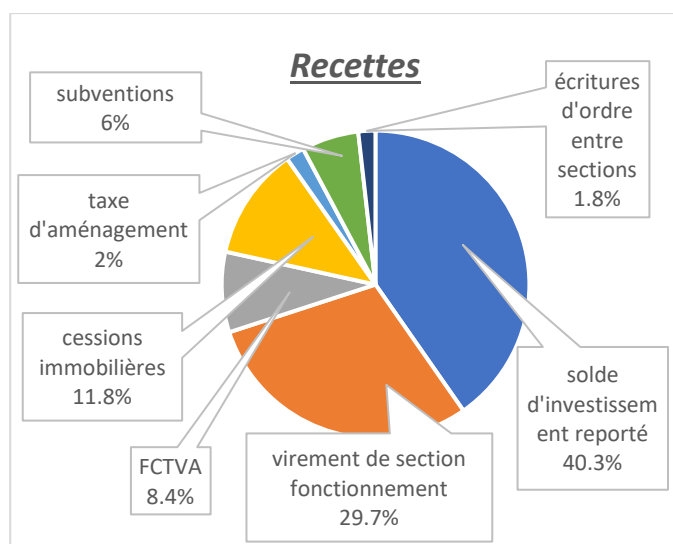
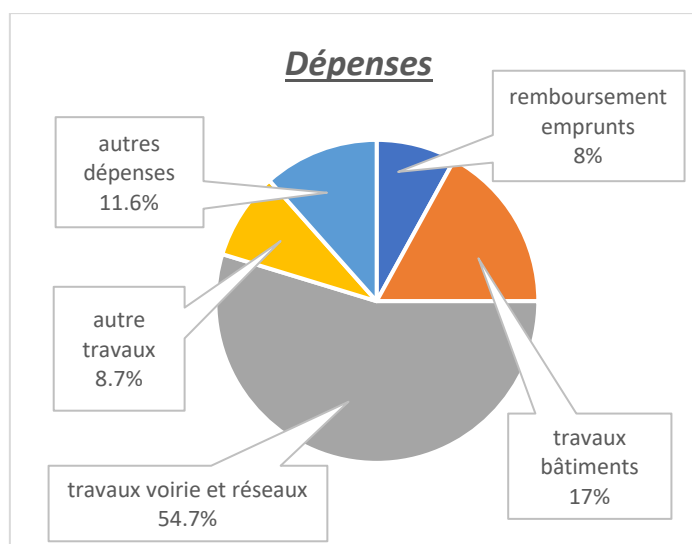
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de voirie, de bâtiments...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	409 794.63 €
remboursement d'emprunts et dettes assimilées	81 301.89 €	virement de la section de fonctionnement	301 512.63 €
Travaux de bâtiments	172 653.00 €	FCTVA	86 000.00 €
Travaux de voirie et réseaux	556 142.17 €	Cessions immobilières	120 002.00 €
Autres travaux	88 850.00 €	Taxe d'aménagement	20 000.00 €
Autres dépenses	117 499.00 €	Subventions	61 050.00 €
		écritures d'ordre de transfert entre sections	18 086.29 €
		emprunt	
Total général des dépenses	1 016 446.06 €	Total général des recettes	1 016 445.55 €



c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- travaux dans les bâtiments et études préalables
 - o Immeuble 41 Avenue de la Gare (80 000 €)
 - o Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland : toitures (49 200 €), renaturation cour (12 799.17 €)
 - o Ecole Les P'tits Pépins – Chemin des écoliers : étude aménagement nouvel APS (accueil périscolaire) (10 000 €)
 - o Agence postale communale et bibliothèque municipale : peinture extérieure (4 000 €)
 - o Immeuble (maison et dépendances) 16 Rue de la Trémoille : plans, métrage (10 000 €)
- travaux de voirie et de réseaux
 - o Cours de la Marne : bateau (6 000 €)
 - o Cours de la Marne : enfouissement réseau électrique Basse Tension Tranche 5 (2 275 €)
 - o Cours Pey Berland : aménagements sécuritaires et assainissement pluvial – 1^{ère} tranche (433 629.73 €)
 - o Travaux de voirie (100 000 €)
 - o Parvis Gare : raccordement électrique borne et abri vélos (2 000 €)
- acquisition de matériel/mobilier
 - o Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland : vidéoprojecteurs (13 485.60 €)
 - o Ecoles des Millésimes et Les P'tits Pépins : mobilier (5 000 €)
 - o Mairie : matériel informatique (3 000 €), rayonnage archives (3 000 €)
 - o Bibliothèque Municipale : mobilier (10 000 €)
 - o Mobilier urbain : plaques de rues (5 000 €)
 - o Services techniques : marteau piqueur, disqueuse, meuleuse, combi (4 900 €)
 - o Vidéoprotection (20 000 €)
- acquisitions foncières : Biens 091 AI 294 (chemin du Plaisir - 1 000 €), AC 51 (Place de la Trémoille - 350 €) et AI 1421, 1425, 1432 et

1436 (Rue Jacques Brel - 400 €)

- élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) (22 697.48 €)
- aménagements suite à l'étude de mise en valeur du territoire (10 000 €)
- relevage des tombes aux cimetières de Margaux et de Cantenac (58 850 €)

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 033-200068013-20260303-BP2026-BF



d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : travaux de voirie (aménagements sécuritaires, parking) - Cours de la Marne (20 000 €) et travaux de bâtiments (toiture) – Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland (14 350 €)
- du Département : travaux de voirie (aménagements sécuritaires) - Cours Pey Berland (9 000 €) et travaux de bâtiments (restructuration 3 classes) – Ecole des Millésimes – Cours Pey Berland (5 000 €)
- Autre : La Poste pour les travaux d'aménagement de l'agence postale communale (12 000 €) et Syndicat intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) pour des travaux d'éclairage public (2 bornes) – Passage mairie (700 €)

e) Les cessions immobilières prévues

- Parcelles AC 438 et AC 439 - Place de la Trémoille (2 €)
- Parcelles issues de l'incorporation dans le domaine privé de la Commune de biens sans maître (120 000 €)

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses

Fonctionnement			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Excédent antérieur 2025 reporté	738 867.04 €		
nouveaux crédits	2 255 830.00 €	nouveaux crédits	2 994 697.04 €
Total	2 994 697.04 €	Total	2 994 697.04 €

Investissement			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
excédent antérieur 2025 reporté	409 794.63 €		
recettes certaines mais non encaissées au 31.12.2025	0.00 €	dépenses engagées mais non payées au 31.12.2025	59 642.28 €
nouveaux crédits	606 650.92 €	nouveaux crédits	956 803.27 €
Total des recettes	1 016 445.55 €	Total des dépenses	1 016 445.55 €

b) Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des prévisions du budget primitif 2026, ils sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : **929.82 € / habitant**
- Recettes réelles de fonctionnement/population : **784.09 € / habitant**
- Produits des impositions directes locales/population : **479.67 € / habitant**
- Annuité d'emprunt en € / habitant : **30.24 € / habitant**
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **56.63 %**
- Dépenses de personnel / population : **526.52 € / habitant**

c) Etat de la dette

La Commune n'a pas prévu de souscrire de nouvel emprunt au cours de l'année 2026.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire, la commune a 5 emprunts en cours contractés auprès du Crédit Agricole (1), du Crédit Mutuel (3) et de la Banque Postale (1).

Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro. Le taux moyen est de 2.45 %.

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2026 atteint **555 045.56 €** et représente **192.93 €/habitant**.

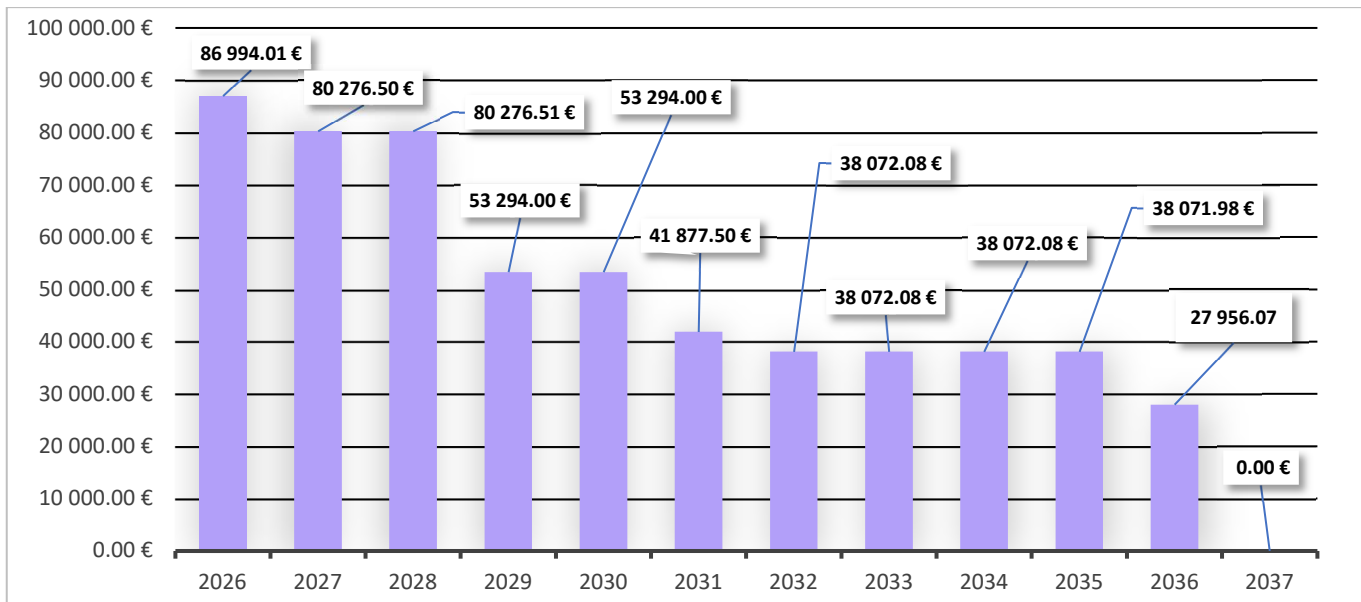
Le montant de l'annuité à payer sur 2026 s'élève à 86 994.01 €, soit :

- . **80 271.89 €** de capital à rembourser sur l'année
- et . **6 722.12 €** d'intérêts à rembourser sur l'année

Le capital restant dû au 31 décembre 2026 serait de **474 773.67 €**

Intitulés	BP 2025	BP 2026
Capital restant dû (encours de la dette) au 01.01 (a)	669 203.91 €	555 045.56 €
Population (b)	2 876	2 877
endettement/population (a/b)	232.69 €	192.93 €
Annuité de la dette (c)	123 369.42 €	86 994.01 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 391 820.00 €	2 255 830.00 €
charge de la dette (c/d)	5.16%	3.86%

2- Extinction naturelle de la dette



d) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte **31 agents** au 01.01.2026, comme au 01.01.2025 mais répartis différemment (majoritairement au service technique), comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			service police municipale			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	4	2	6	2	11	13	5	1	6	1		1	12	14	26
stagiaire						0	4		4			0	4	0	4
contractuel					1	1			0			0	0	1	1
total	4	2	6	2	12	14	9	1	10	1	0	1	16	15	31